

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **3 FÉVRIER 2014 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

14,32 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

14,33 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

14,34 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout suivant au point 5. Service de sécurité incendie :

5.1 Achat d'un logiciel.

Il demande également l'ajout d'un point aux Affaires nouvelles :

18.1 Baseball mineur – Demande de contribution financière

14-24 RÉSOLUTION NO 14-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

14,35 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14,35.1 SESSION ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2014.

14-25 RÉSOLUTION NO 14-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2014 tel que présenté.

14,35.2 SESSION SPÉCIALE DU 27 JANVIER 2014

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 27 janvier 2014.

14-26 RÉSOLUTION NO 14-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 27 JANVIER 2014

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 27 janvier 2014 tel que présenté.

14,36 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

14,37 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat de radios numériques

14-27 RÉSOLUTION NO 14-27 ACHAT DE RADIOS NUMÉRIQUES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 13-213, le conseil municipal avait autorisé l'achat de deux radios numériques et d'un répartiteur pour le Service de sécurité incendie;
- 2 Aux termes de cette même résolution, le conseil prévoyait l'achat de 24 radios additionnelles au cours de l'année 2014;
- 3 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces radios;
- 4 Le Groupe CLR a déposé la plus basse soumission conforme;
- 5 Des fonds sont disponibles au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter du Groupe CLR vingt-quatre (24) radios portatives numériques XPR 6550 avec chargeur, batterie et clip de ceinture, le tout tel que prévu à la soumission datée du 28 janvier 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme **VINGT-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (26 400,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

14,37.1 ACHAT D'UN LOGICIEL

14-28 **RÉSOLUTION NO 14-28**
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
REMBOURSEMENT POUR ACHAT D'UN
LOGICIEL POUR PROGRAMMATION DES RADIOS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes des résolutions nos 13-213 et 14-27, la ville achète des radios numériques pour son Service de sécurité incendie;
- 2 La ville doit faire programmer les radios lors de changement de personnel;
- 3 L'achat d'un logiciel pour la programmation des radios permettrait à la ville de faire des économies;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à rembourser les coûts d'achat du logiciel de programmation des radios à M. Stéphane Ouellet, directeur du Service de sécurité incendie.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à rembourser un montant maximum de **TROIS CENT SOIXANTE DOLLARS (360,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

14,38 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a assisté à la réunion de la Maison des jeunes. Il mentionne que les animateurs sont très satisfaits de leur party de Noël auquel 25 jeunes ont participé. M. Duval souligne que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 11 mars prochain et que la Maison des jeunes fera la vente de roses pour la St-Valentin.

14,39 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures, du service d'urbanisme et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

14,40 COMPTES DU MOIS

14-29 RÉSOLUTION NO 14-29 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT QUARANTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (343 890,64 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

14,41 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

14,42 SERVICE DES INFRASTRUCTURES – Achat d'un véhicule Mini 4X4 Mazda

14-30 RÉSOLUTION NO 14-30 ACHAT D'UN VÉHICULE MINI 4X4 MAZDA POUR LE SERVICE D'INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit remplacer une de ses camionnettes du service d'infrastructures;

- 2 La ville doit faire l'acquisition d'un équipement pour l'entretien des pistes de ski de fond;
- 3 L'acquisition d'un véhicule multifonctions pourrait s'avérer intéressante;
- 4 La compagnie Importation Ecoboat inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 5 Des crédits sont disponibles au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Importation Ecoboat inc. de St-Georges-de-Champlain un Mini 4X4 Mazda 1994, modèle SCRUM, numéro de série DK51T300174, le tout tel que prévu à la soumission du 28 janvier 2014, à l'exception de l'ensemble dompeur Suzuki.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (13 150,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Important Ecoboat inc.

14,43 HORTICULTURE – Achat de jardinières

14-31 RÉSOLUTION NO 14-31 HORTICULTURE ACHAT DE JARDINIÈRES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fleurs dans les jardinières doivent être arrosées tous les jours;
- 2 Un nouveau modèle de jardinière permet un arrosage hebdomadaire;
- 3 La ville aurait avantage à remplacer ses jardinières;
- 4 Les Serres Perreault inc. ont déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Des crédits sont disponibles au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter des Serres Perreault inc. cinq (5) jardinières pour poteau du pont 60 cm et dix-huit (18) jardinières SIFU V-460, le tout tel que décrit à la soumission no 2938 datée du 29 janvier 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (3 890,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Serres Perreault inc.

14,44 FÊTES DU 50^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES

14,44.1 PRÊT DES ESTRADES DU TERRAIN DE SOCCER ET DU TERRAIN DE JEUX

14-32 RÉSOLUTION NO 14-32 FÊTES DU 50^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES PRÊT DES ESTRADES DU TERRAIN DE SOCCER ET DU TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Cascades organise plusieurs activités dans le cadre de son 50^e anniversaire;
- 2 Une de ces activités sera la présentation d'un spectacle par le Carrousel de la Gendarmerie Royale du Canada;
- 3 Le comité du 50^e a demandé à la ville de lui prêter ses estrades;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de prêter les estrades du terrain de soccer et du terrain de jeux à Cascades pour l'événement du 1^{er} juin 2014.

14,44.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR LE KIOSQUE PROMOTIONNEL

14-33 RÉSOLUTION 14-33 FÊTES DU 50^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE KIOSQUE PROMOTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Cascades organise plusieurs activités dans le cadre de son 50^e anniversaire;
- 2 Le comité du 50^e recommande l'acquisition tripartie d'un kiosque pour faire la promotion des ses festivités;

- 3 Le kiosque pourra être utilisée dans le futur pour d'autres événements;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à participer financièrement à la mise en place d'un kiosque promotionnel dans le cadre des festivités entourant le 50^e anniversaire de Cascades.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENTS (700,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

14,45 RENCONTRE DES COMMERÇANTS DE KINGSEY FALLS DU 6 FÉVRIER 2014 – Participation de la ville

**14-34 RÉOLUTION NO 14-34
RENCONTRE DES COMMERÇANTS
DE KINGSEY FALLS
PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Éric St-Laurent organise une rencontre avec les commerçants de Kingsey Falls;
- 2 Il y a lieu que les membres du conseil participent à cette rencontre;
- 3 Des fonds sont disponibles au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** La mairesse Micheline Pinard-Lampron, les conseillers Alain Ducharme, Luc Duval, Krystel Houle-Plante, Marie-Josée Pleau, Christian Tisluck et le directeur général, Gino Dubé participeront à une rencontre avec les commerçants de Kingsey Falls qui se tiendra le 6 février 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT QUARANTE DOLLARS (140,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

14.46 CAMPAGNE DE LA MRC D'ARTHABASKA « BRILLER PAR »

14-35 **RÉSOLUTION NO 14-35**
CAMPAGNE DE LA MRC D'ARTHABASKA
« BRILLER PAR »

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La MRC d'Arthabaska a mis en place une campagne pour promouvoir la région;
- 2 Le publiciste choisi a proposé une campagne dans laquelle toutes les municipalités devaient adopter un slogan débutant par « Briller par »;
- 3 La Ville de Kingsey Falls a décidé de prendre part au mouvement;
- 4 Il y a lieu d'officialiser le slogan;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la ville adopte le slogan « Briller par sa qualité de vie » dans le cadre de la campagne de la MRC d'Arthabaska.

14.47 NOM DU PAVILLON DE SERVICE

14-36 **RÉSOLUTION NO 14-36**
NOM DU PAVILLON DE SERVICE
AU PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède à la construction d'un pavillon de service au parc municipal;
- 2 Il y a lieu de trouver un nom pour cet édifice;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer le nouveau bâtiment de service au terrain de jeux « Pavillon des loisirs ».

14.48 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 14-02 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR L'EXERCICE 2014 – Coût de location du Pavillon des loisirs

14-37 **RÉSOLUTION NO 14-37**
MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 14-02 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR L'EXERCICE 2014 – COÛT DE LOCATION DU PAVILLON DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a adopté le règlement no 14-02 sur la tarification de certains biens;
- 2 Le nouveau Pavillon des loisirs situé au terrain de jeu n'a pas été ajouté au règlement;
- 3 Il y a lieu de décréter le coût de location pour la salle de ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COÛT DE LOCATION.** Le coût de location de la salle du Pavillon des loisirs sera le suivant :

	Partie de journée	2 parties de journée ou journée entière	Ménage fait par la ville	Dépôt clé	Dépôt de garantie
Sans repas	15,00 \$	-	50,00 \$	10,00 \$	-
Cours culturels ou sportifs	10,00 \$	-	50,00 \$	10,00 \$	-
Avec repas et/ou cons. alcool	100,00 \$	125,00 \$	50,00 \$	10,00 \$	250,00 \$

14,49 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

14,49.1 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.

14-38 RÉSOLUTION 14-38 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande de contribution financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec a été soumise à la municipalité;
- 2 Il y a lieu de soutenir un tel organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2014 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec inc. dans le cadre du Programme

d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2014.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec inc.

14,49.2 ÉCOLE CASCATELLE

14-39

RÉSOLUTION NO 14-39 ÉCOLE CASCATELLE SUBVENTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation d'activités étudiantes à saveur pédagogique et culturelle, pour des activités en lien avec l'environnement et pour l'achat de matériel sportif pour les récréations animées;
- 2 Il y a lieu de soutenir une telle initiative;
- 3 Un montant de 1 000 \$ est prévu au budget 2014 pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'école Cascatelle une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour la réalisation des activités étudiantes et l'achat de matériel sportif au cours de l'année scolaire 2013-2014.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'école Cascatelle.

14,49.3 PARC MARIE-VICTORIN

14-40

RÉSOLUTION NO 14-40 PARC MARIE-VICTORIN VERSEMENTS DE SUBVENTIONS 2014

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande de contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la campagne publicitaire nationale pour les années 2012, 2013 et 2014;

- 2 Le Parc Marie-Victorin a également déposé une demande de contribution financière pour l'ensemencement pour la fête de la pêche;
- 3 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement de ces sommes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **CAMPAGNE PUBLICITAIRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin à titre de dernier versement d'un blitz publicitaire de 3 ans.
- 2- **FÊTE DE LA PÊCHE.** La ville est également autorisée à verser une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour l'ensemencement pour la fête de la pêche.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

14,49.4 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

14-41 RÉSOLUTION NO 14-41 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ENTRAIDE "CONTACT"

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide "Contact" de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2014 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide "Contact" de Warwick une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** pour l'exercice 2014.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide "Contact".

14,50 AFFAIRES NOUVELLES

14,50.1 BASEBALL MINEUR – Demande de contribution financière

Les membres du conseil désirent obtenir un complément d'information.

Ce point est donc reporté à une prochaine session.

14,51 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 52.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier